

Marché de Travaux

Remplacement de canalisations d'eau potable, d'eaux usées et reprises de branchements et réhabilitation de canalisations gravitaires – Travaux 2024

Marché n°2024-14

REGLEMENT DE CONSULTATION

ENTITE ADJUDICATRICE : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Mode de consultation : Procédure adaptée

**Cette procédure est intégralement dématérialisée.
Votre réponse à la présente consultation devra se faire de manière électronique
par le biais de la salle des marchés Mégalis Bretagne**

Pli à remettre avant le 12 septembre 2024, 12h00.

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet des travaux de remplacement de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, de reprises de branchements et la réhabilitation de canalisations gravitaires.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le marché est divisé en 3 lots :

- lot n°1 : Remplacement de canalisations d'eau potable, d'eaux usées et reprises de branchements – Secteur 1
- lot n°2 : Remplacement de canalisations d'eau potable, d'eaux usées et reprises de branchements – Secteur 2
- lot n°3 : Réhabilitation de canalisations eaux usées

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

2.2 Date et délai des prestations

La date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier est fixée à **octobre 2024.**

Les délais de la préparation et de la réalisation des prestations sont les suivants :

	Période de préparation	Réalisation des travaux
Lot 1	30 jours (à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation)	La durée estimée du chantier est de 7 mois.
Lot 2		
Lot 3		

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Variantes

Les variantes sont autorisées, mais le candidat doit également répondre à la solution de base. Les conditions générales d'achat ne peuvent pas être modifiées.

3.3 Action d'insertion professionnelle

En application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique, cette consultation comporte des conditions d'exécution comprenant des éléments à caractère social destinés à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du milieu de l'emploi.

Le titulaire du marché s'engage à réaliser une action d'insertion professionnelle dite « Clause d'insertion professionnelle » en faveur des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

L'ensemble des dispositions relatives à cette action d'insertion professionnelle figurent dans le Cahier des Clauses Particulières spécifique à l'Action d'insertion professionnelle.

3.4 Dépôt de question et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à **huit jours calendaires** avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne <https://marches.megalys.bretagne.bzh>. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, six jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Le Pays des Abers peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.

Pour le calcul de ce délai de six jours, la date à prendre en compte est celle de l'envoi par le Pays des Abers de ces modifications ou compléments. Dans tous les cas, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

4. Composition du dossier de consultation

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

- **Les pièces administratives**
 - o Le présent Règlement de Consultation (RC),
 - o Le Contrat (*valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières*) et son annexe « Insertion professionnelle »,
 - o La déclaration de cotraitance (le cas échéant),
 - o Le cahier des clauses particulières « action d'insertion professionnelle ».
- **Les pièces techniques**
 - o Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
 - o Les plans,
 - o Les DT,
 - o La trame du mémoire technique.
- **Les pièces financières :**
 - o Le BPU (1 par lot),
 - o Le DQE (1 par lot).
- **Les annexes administratives :**
 - o Le Formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
 - o Un acte de sous-traitance : DC4 (le cas échéant).

5. Réponse des entreprises

5.1 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. Dans tous les cas, les candidats sont considérés comme ayant une connaissance suffisante des lieux pour remettre une offre prenant en compte toutes les contraintes prévisibles.

Contact : URBATEAM : Monsieur JEGOT - 06.84.90.62.20 - yves.jegot@urbateam.fr

5.2 Présentation des offres par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

5.3 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

5.4 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant **le 12 septembre 2024, 12h00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Aucun dépôt papier ne sera accepté.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Cette copie de sauvegarde devra être adressée à :

Communauté de Communes du Pays des Abers
Commande Publique
Hôtel de Communauté
58 Avenue de Waltenhofen
29860 PLABENNEC

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres. Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :

- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.

5.5 Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le **pli électronique** dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
- La candidature (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation),
- Le Contrat (*valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières*) et son annexe « action d'insertion professionnelle »,
- Les déclaration(s) de cotraitance, le cas échéant,
- Un acte de sous-traitance, le cas échéant
- Le BPU et le DQE du lot concerné,
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- Un RIB.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6. Analyse des plis

6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Capacités techniques et professionnelles du candidat :
Liste des principaux travaux effectués <u>au cours des cinq dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – <i>références similaires pertinentes au regard de la nature du projet.</i>
Assurances
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
Attestation d'assurance décennale
En cas de sous-traitance, le formulaire DC4 (ou tout document équivalent).

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

6.2 Critères de choix de l'offre

L'acheteur se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures comme le permet l'article R2144-3 du code de la commande publique. Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre <i>La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants pondérés en %</i>	50 %
<u>Sous-critère n°1</u> : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée dans le cadre du présent marché, appréciée au regard de la note n° 1. <i>(30 %)</i>	
<u>Sous-critère n°2</u> : Qualité des fournitures mises en œuvre pour la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n° 2. <i>(15 %)</i>	
<u>Sous-critère n°3</u> : Pertinence des dispositions relatives à la qualité sur les chantier, appréciée au regard de la note n° 3. <i>(5 %)</i>	
Prix des prestations	50 %

· Critère « Valeur technique » : La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

· Précisions concernant l'analyse du critère « prix » : Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées dans le détail quantitatif estimatif sont rectifiées par rapport aux prix du bordereau des prix unitaires, c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère « Valeur technique ».

6.3 Négociation

L'EPCI attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'EPCI se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

7. Renseignements complémentaires - Contacts

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).